

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES RELIÉES AU TRAITEMENT DE
LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET À L'ÉPURATION ET AU
TRANSPORT DES EAUX USÉES

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DES PROJETS

1. La nature des projets vise la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour des travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de renforcement, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'éclairage, d'aménagement extérieur et intérieur ainsi que d'autres travaux divers et imprévus. Ces projets sont prévus dans les infrastructures, usines, stations, postes de pompage, puits, prises d'eau, réservoirs, postes de suppression, chambres de vanne, voûtes, régulateurs, déversoirs, trop-pleins, pluviomètres, bâtiments, locaux, structures, équipements, terrains et autres ouvrages divers touchant l'ensemble des activités reliées au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration et au transport des eaux usées.

2. Du personnel d'appoint ou des services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées sont donc requis pour la réalisation des analyses primaires, des études d'avant-projet, pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance de travaux, pour l'élaboration d'un audit ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation des projets décrits à l'article 1.

SECTION II

LOCALISATION

3. Les projets, l'embauche de personnel d'appoint et les services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 sont requis dans le cadre de travaux, relevant de la compétence d'agglomération, localisés à divers endroits sur le territoire de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des projets, des services professionnels et techniques et l'embauche du personnel d'appoint décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 3 000 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 3 000 000 \$

CHAPITRE II

RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE SAINTE-FOY

SECTION I

NATURE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

5. Le projet de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy consiste en l'embauche du personnel d'appoint et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées dans la réalisation des analyses préliminaires, des études d'avant-projet, dans l'élaboration des plans et devis, dans la surveillance des travaux ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation des travaux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 5 s'élève à la somme de 3 400 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 3 400 000 \$

CHAPITRE III

RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU POSTE DE POMPAGE SAINT-PASCAL

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

7. Le projet de réfection et de mise aux normes du poste de pompage Saint-Pascal consiste en la fourniture de biens et services par des entreprises spécialisées pour des travaux de construction, de reconstruction, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de renforcement, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, d'accessibilité, d'éclairage, d'aménagement extérieur et intérieur ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

8. Du personnel d'appoint ou des services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées sont donc requis pour la réalisation des analyses primaires, des études de faisabilité, des études d'avant-projet, pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance de travaux, pour l'élaboration d'un audit, pour l'amélioration ou l'ajout d'équipements ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation du projet décrit à l'article 7.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

9. L'estimation du coût du projet, des services professionnels et techniques et l'embauche du personnel d'appoint décrits aux articles 7 et 8 s'élève à la somme de 1 400 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 1 400 000 \$

CHAPITRE IV

RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE CERTAINES COMPOSANTES DU POSTE DE POMPAGE NORD-OUEST

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

10. Le projet de réfection et de mise aux normes du poste de pompage Nord-Ouest consiste en la fourniture de biens et services par des entreprises spécialisées pour des travaux de construction, de reconstruction, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de renforcement, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition,

d'aménagement, de réaménagement, d'accessibilité, d'éclairage, d'aménagement extérieur et intérieur ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

11. Du personnel d'appoint ou des services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées sont donc requis pour la réalisation des analyses primaires, des études de faisabilité, des études d'avant-projet, pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance de travaux, pour l'élaboration d'un audit, pour l'amélioration ou l'ajout d'équipements ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation du projet décrit à l'article 10.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

12. L'estimation du coût du projet, des services professionnels et techniques et l'embauche du personnel d'appoint décrits aux articles 10 et 11 s'élève à la somme de 2 500 000 \$.

Sous-total du chapitre IV : 2 500 000 \$

CHAPITRE V

INSTALLATION D'ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENTS SUR LES OUVRAGES EN RÉSEAUX AUX FINS DE RÉPONDRE À DES ATTENTES DE LA STRATÉGIE PANCANADIENNE ET À LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

13. Le projet d'installation d'enregistreurs de débordements sur les ouvrages en réseaux consiste en la fourniture de biens et services par des entreprises spécialisées pour des travaux d'installation d'enregistreurs de débordements sur plusieurs ouvrages en réseaux et tous travaux additionnels connexes et nécessaires à ces enregistreurs.

14. Le projet nécessite l'embauche du personnel d'appoint et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées dans la réalisation des analyses préliminaires, des études de faisabilité, des études d'avant-projet, dans l'élaboration de plans et devis, dans la surveillance des travaux ou pour tout autre besoin nécessaire à l'installation d'enregistreurs de débordements sur plusieurs ouvrages en réseaux.

SECTION II

LOCALISATION

15. Les travaux, l'embauche du personnel d'appoint et les services professionnels et techniques décrits aux articles 13 et 14 peuvent être requis dans le cadre de projets, relevant de la compétence d'agglomération, localisés à divers endroits sur le territoire de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

16. L'estimation du coût du projet, des services professionnels et techniques et l'embauche du personnel d'appoint décrits aux articles 13 et 14 s'élève à la somme de 400 000 \$.

Sous-total du chapitre V : 400 000 \$

CHAPITRE VI

DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, DE REMPLACEMENT OU D'AJOUTS D'ÉQUIPEMENTS SUR CERTAINS OUVRAGES AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PLAGES

SECTION I

FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES POUR DES INTERVENTIONS SUR CERTAINS OUVRAGES EN RÉSEAUX ET DANS LES DEUX STATIONS D'ÉPURATION

17. Le projet consiste en la fourniture de biens et services par des entreprises spécialisées pour des travaux d'amélioration, de réfection, de remplacement, d'installation d'équipements et tous travaux additionnels connexes sur des ouvrages en réseaux ou dans les stations d'épuration dans le but d'avoir un impact sur la qualité des plages.

SECTION II

LOCALISATION

18. Les travaux décrits à l'article 17 peuvent être requis à divers endroits sur le territoire de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

19. L'estimation du coût des travaux décrit à l'article 17 s'élève à la somme de 300 000 \$.

Sous-total du chapitre VI : 300 000 \$

TOTAL : 11 000 000 \$

Annexe préparée le 17 mai 2013 par :

Claude Guay, ingénieur
Directeur de la Division du traitement des eaux
Service des travaux publics